

Ecole primaire Paul Valéry
91360 Epinay-sur-Orge

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
Lundi 15 juin 2020

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le conseil d'école s'est déroulé en présentiel avec un effectif limité de dix personnes.

La séance du conseil d'école s'est ouverte à 18h30 sous la présidence de Mme Peretti, Directrice d'école.

Etaient présents :

Directrice : M^{me} Peretti

Enseignants : M^{me} Malterre, MM. Demaret, Charpenel, Rozé

Représentante de la Mairie : M^{me} François

Représentants de parents d'élèves:

- APIE : M^{mes} Lecoustre-Lauer et Viratelle
- PEEP : M^{mes} De Almeida et Jeanne-Rose Catty

Les différents thèmes abordés :

1) Contexte actuel : déroulement de l'accueil des élèves

Du 16 mars au 18 mai : période de confinement, 7 à 10 élèves de personnel soignant ont été accueillis sur la maternelle Camus

Le 18 mai : réouverture de l'école Paul Valéry : 30 élèves sont accueillis en élémentaire et 16 en maternelle.

Le 2 juin : 52 élèves sont accueillis en élémentaire et 24 en maternelle

Le 4 juin : 78 élèves sont accueillis en élémentaire et 24 en maternelle

Le 15 juin : 104 élèves sont accueillis en élémentaire et 40 en maternelle

En élémentaire : 4 groupes fixes de 13 élèves + 2 groupes en rotation (1 groupe 2j/2j par semaine qui apporte son pique-nique ; 1 groupe 1 semaine/1 semaine)

En maternelle : 3 groupes fixes de 8 élèves + 1 groupe en rotation (2j/2j par semaine qui apporte son pique-nique)

TOTAL : 144 élèves ont repris l'école au 15/06 sur un effectif total de 450.

Paul Valéry respecte le protocole sanitaire stricte (1m de distanciation en classe, ménage plusieurs fois par jour, interdiction de se croiser...) et est ainsi au maximum de sa capacité d'accueil dans ces conditions.

Les groupes constitués ne peuvent pas être modifiés et doivent pénétrer dans l'école par des entrées distinctes.

Les groupes sont constitués d'enfants de tous niveaux (du CP au CM2 et de la PS à GS).

Tous les enseignants ont repris leur fonction en présentiel (rotation des enseignants dans les groupes) et continuent le travail à distance.

La mairie a réouvert la restauration scolaire le 8 juin.

Conformément à l'annonce du chef de l'Etat, un retour à l'école pour tous les élèves est prévu le 22 juin 2020.

A ce jour, l'école et la mairie attendent le nouveau protocole allégé du gouvernement. Si les 1m de distanciation restent obligatoire, la capacité d'accueil sera de 13 élèves maximum par classe.

Quid de l'organisation : demi-groupe en rotation 2j/2j sachant que certains enfants prioritaires ne peuvent pas faire de rotation ? Quid de l'accueil à la cantine ? Quid du ménage plusieurs fois par jour dans 13 classes différentes ?

Quid de la continuité pédagogique à distance pour les enfants qui ne pourraient pas être accueillis à l'école si chaque enseignant récupère sa classe ?

Nous sommes dans l'attente du nouveau protocole pour déterminer l'organisation à partir du 22 juin 2020.

2) Constitution des groupes d'élèves accueillis

Les élèves accueillis sont des enfants dont les parents travaillent pour la gestion de la crise sanitaire, des enfants porteurs de handicap, des enfants d'enseignants et d'agents communaux, des enfants en décrochage scolaire et en situation sociale précaire.

Le choix des enfants est fait en concertation avec les enseignants.

3) Enseignement à distance et continuité pédagogique

Dès l'annonce de la fermeture des écoles par le chef de l'Etat, les enseignants ont pris contact avec les familles. Mme Peretti souligne quelques difficultés pour récupérer les adresses mails des parents. Du jour au lendemain, les enseignants ont dû travailler en distanciel, ce qui était nouveau pour eux. L'enseignement à distance a été réalisé par les enseignants avec leurs moyens personnels. La continuité pédagogique s'est plutôt bien passée pendant cette période même si les enseignants ont constaté que certains enfants ont décroché scolairement.

Pour aider les familles qui ne pouvaient pas imprimer les documents envoyés par les enseignants, l'école a proposé d'imprimer les documents pour ces familles. Une remise sur RDV à l'école ou bien directement par les enseignants dans les boîtes aux lettres des parents a été mise en place.

Pour les enfants en grandes difficultés, la mairie a mis en place une liste de bénévoles qui a pris en charge ces enfants une heure par jour par téléphone pour les aider, en lien avec l'enseignant de l'enfant.

L'Education Nationale propose cet été des stages de réussite ouverts à tous les niveaux de l'élémentaire (du CP au CM2). Des groupes de 6 à 10 élèves seront constitués.

Deux sessions de stage : du 06 au 10 juillet et/ou du 24 au 28 août sur 5 demi-journées de 9h à 12h

Ce stage est sur la base du volontariat des enseignants. A ce jour, quid des enseignants volontaires et des locaux ?

4) Livrets scolaires du second semestre

Le livret scolaire est obligatoire et sera rempli pour le second semestre.

Les appréciations seront basées en partie sur le travail réalisé et envoyé aux enseignants par les élèves pendant le confinement. L'équipe pédagogique considère que ces évaluations sont tout de même faussées et n'auront pas grand sens. Quid des enfants qui n'ont rien envoyé ?

Le courrier pour le passage en classe supérieure a été transmis aux familles et les retours à Mme Peretti ont été faits. Il faudra que les enseignants se réadaptent au niveau de leurs nouveaux élèves à la rentrée.

5) Projets et sorties annulés : budget

Les sorties engagées, prévues sur la fin d'année et annulées ont été payées.

Budget restant alloué par la Mairie devra être engagé sur devis avant le 31/10/2020, sinon il sera perdu.

Quid des sorties pour 2021 dans ce contexte sanitaire ?

6) Liaison CM2/6^{ème}

Pas de visite du collège pour les CM2 entrant en 6^{ème}. Les dossiers d'inscription en 6^{ème} sont à retirer auprès de Mme Peretti, les familles ont été averties.

Pas de visite de Paul Valéry pour les élèves entrant en CP ou en maternelle. Mme Peretti envisage de réaliser un diaporama qui sera envoyé aux familles présentant l'école. Elle réfléchit à une visite possible la dernière semaine d'août si les conditions sanitaires le lui permettent.

7) Commission de dérogation : fonctionnement

La commission de dérogations n'est pas obligatoire. Il y a désormais une carte scolaire définie et le secteur dit « souple » n'existe plus.

Lorsqu'une famille entreprend une demande de dérogation, elle est étudiée par Mme Le Maire et les directrices d'école. La présence des parents à cette commission n'est pas possible car les sujets évoqués doivent rester discrets (situation familiale personnelle de la famille, fratrie...). Il faut aussi tenir compte des effectifs (ouverture/fermeture de classe...)

8) Rentrée 2020-2021 : effectifs

Effectifs prévisionnels :

PS : 39

MS : 41

GS : 41

CP : 55

CE1 : 55

CE2 : 80

CM1 : 73

CM2 : 69

Effectif maternelle : 121 élèves

Effectif élémentaire : 332 élèves
Effectif total école : 453 enfants

9) Perspective de la rentrée scolaire

En attente du gouvernement sur le protocole sanitaire à mettre en place compte tenu du contexte actuel.
L'ensemble des personnes présentes à ce conseil espère une rentrée dans des conditions « normales ».

La séance est levée à 20h30.

Les secrétaires de séance,
M^{me} Viratelle (APIE)
M. Demaret (enseignant)

La Directrice, Présidente du Conseil d'école,
M^{me} Peretti